

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DU TRAITEMENT DES DECHETS
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DE FOS SUR MER
REUNION DE LA CLIS DU 31 JANVIER 2012

Monsieur Le Sous Préfet ouvre la séance à 14h45. Il présente le nouveau Directeur Général d'EveRé, Monsieur Joaquin PEREZ-VIOTA.

Monsieur Daniel MOUTET, Président de l'Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) signale qu'il devra partir à 15h15 et que Monsieur Michel DUFRAIGNE le remplacera.

A cet égard, Monsieur MOUTET attire l'attention sur la présence d'un membre élu de MPM. Il ajoute qu'il lui a été difficile de venir à cette CLIS, compte tenu :

- du déroulement de l'enquête publique au cours de laquelle les tonnages n'ont pas été portés à la connaissance du public ;
- du mensonge entourant le projet d'augmentation de capacité.

Monsieur REUTER, Sous Préfet d'Istres, précise que l'augmentation de capacité n'est pas à l'ordre du jour de cette CLIS. Il invite Monsieur SALTEL-PONGY, Responsable Environnement et Communication d'EveRé, à aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

A noter dès à présent, que Monsieur REUTER informera au cours de la réunion, de la dissolution du Collectif Citoyen Santé Environnement dont Monsieur Gérard CASANOVA était le représentant. Un arrêté préfectoral modifiera la composition de la CLIS en y incluant une nouvelle association.

I SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS :

Monsieur Le Sous Préfet donne la parole à Monsieur SALTEL-PONGY Responsable Environnement et Communication d'EveRé, en charge de la présentation faite à l'assemblée. Celui-ci indique qu'il va s'agir de mentionner tous les faits marquants depuis avril 2011, date de la dernière CLIS. Il débute par :

- Les événements marquants d'exploitation :

● **1^{er} juillet 2011 :**

Cette date correspond au début de la valorisation des mâchefers en tant que matière première pour la fabrication du ciment.

De juillet à décembre 2011, **2 129 tonnes de mâchefers** ont été ainsi envoyés et valorisés à la cimenterie CEMEX d'Alcanar en Espagne. Un dossier préalable de transfert transfrontalier a été élaboré puis validé par les autorités françaises et espagnoles.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé) précise qu'il s'est agi d'un 1^{er} essai à l'échelle industrielle et que le partenariat devra être conservé en 2012.

● **25 août 2011 :**

Cette période correspond au démarrage d'un second type de valorisation des mâchefers en travaux de type « technique routière ».

D'août à décembre 2011, **8 513 tonnes de mâchefers** ont été valorisés sur l'installation de stockage de SITA FD (Bellegarde) pour la réalisation de voies d'accès.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé) ajoute qu'il s'agit d'un mode de valorisation dont la continuation est souhaitée pour 2012.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, demande si les « monticules noirs » que l'on trouve sur le bord des routes à l'entrée du site, sont des mâchefers.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond que « ces monticules noirs » se situent à l'extérieur du site et qu'il ne s'agit pas de mâchefers d'EveRé.

● **2 août 2011 :**

Cette date correspond au début de la valorisation du compost comme amendement organique pour des travaux de type « revégétalisation d'installation de stockage ».

D'août à décembre 2011, **2 373 tonnes de compost** ont ainsi été valorisés sur l'installation de stockage de La Fare Les Oliviers.

Monsieur MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement, demande s'il s'agit de combler une alvéole.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique qu'on a déposé au-dessus d'une alvéole, une couche de matière végétale et ce, pour la végétaliser.

● **Septembre – octobre 2011 :**

Cette période correspond à l'arrêt technique programmé de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Arrêt de la ligne 1 de l'UVE du 8 septembre au 5 octobre,

Arrêt de la ligne 2 de l'UVE du 24 septembre au 16 octobre,

Arrêt commun sur les 2 lignes en semaine 39 pour intervenir sur les équipements communs.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), précise qu'il convient d'éviter d'arrêter trop longtemps l'ensemble des lignes dans le même temps. Pour autant, il est nécessaire d'effectuer un arrêt complet concomitant sur les 2 lignes pour intervenir sur les équipements communs. Cela se fait chaque année à la même période en complément d'un autre arrêt plus court qui a lieu au printemps.

- Les travaux de modifications et d'améliorations du site :

● **Les travaux d'amélioration au niveau du tri des déchets :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), part du constat selon lequel en 2010, il y a eu de nombreux encombrants dans les déchets qui ont occasionnés des bourrages fréquents, nécessitant un arrêt récurrent des lignes de tri pour débouillage ; la conséquence en résultant, étant une pleine capacité des lignes de tri difficilement assurée.

● **L'action d'amélioration prise par EveRé :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), précise que c'est dans ce contexte qu'a été initiée la construction d'une 4^{ème} ligne de tri primaire comme ligne de secours pour accroître la disponibilité des équipements et augmenter la souplesse d'exploitation.

Les travaux se sont déroulés de février à juin 2011. Ils ont été suivis des essais de performance et de la montée en puissance de la ligne.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), intervient pour signifier que la construction de cette ligne prévoyait dès le début, une augmentation future de capacité.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond qu'il s'est agi simplement, par la construction de cette 4^{ème} ligne d'appoint, d'annihiler toute possibilité de baisse de la capacité.

Il ajoute que pendant la durée des travaux, l'exploitation du centre a été perturbée par des arrêts de lignes pour des raisons de sécurité, de co-activité avec les travaux.

Monsieur MOUTET (ADPLGF), indique que lors de la réunion publique, cette 4^{ème} ligne était présentée comme donnant la possibilité de traiter l'intégralité des déchets entrants. Or, à ce jour, son rôle est d'intervenir en cas de panne, comme relais.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), fait remarquer qu'en effet, les 3 lignes existantes sont suffisantes quand il y a stabilité.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône) et Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), trouvent curieux que cette 4^{ème} ligne intervienne au moment de la demande d'augmentation de capacité.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), reprend son argumentation selon laquelle les 3 lignes existantes vont permettre de trier toutes les OM et la 4^{ème} ligne va autoriser la gestion de tout arrêt imprévu.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), demande si les 3 lignes existantes auraient suffi pour traiter l'augmentation de capacité.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que les arrêts techniques annuels ne concernent que l'incinération et affirme que les 3 lignes auraient suffi à absorber l'augmentation de capacité.

Cependant, compte tenu des fréquents arrêts pour débouillage, il est impossible de trier la totalité des OM avec les 3 lignes existantes.

Monsieur PEREZ-VIOTA, Directeur Général d'EveRé, précise que le CTM est une usine conçue pour durer une vingtaine d'années et que la 4^{ème} ligne doit prévoir la prise en charge de toutes les situations, afin de garantir en permanence la continuité du traitement des déchets.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), poursuit sa réflexion et souhaite savoir si la 4^{ème} ligne était prévue dès le départ.

M. SALTEL-PONGY (EveRé), répond par la négative et ajoute que cette 4^{ème} ligne correspond à un retour d'expérience, pour contrer les multiples bourrages, les arrêts et les réparations qu'ils suscitent.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), demande si en l'occurrence, il s'agit du 1^{er} centre géré par URBASER.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), tient à préciser à sa décharge, que les déchets de Marseille sont un peu particuliers, qu'on y trouve des « monstres ».

Monsieur MOUTET (ADPLGF), s'interroge sur le devenir des camions, sont-ils dirigés directement vers l'incinérateur ?

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), informe que la 4^{ème} ligne a été relancée lundi 30 janvier 2012. Il indique que le trommel a été changé et que plus aucun camion ne vide dans la fosse pour aller directement vers l'incinération.

Monsieur MOUTET (ADPGF), réplique qu'il sait que cela s'est déjà produit et que dorénavant dès qu'il apprendra qu'un camion aura vidé dans la fosse pour aller directement vers l'incinération, il se déplacera pour le signaler. Il convient cependant, qu'il n'a pas eu de tels signalements depuis lundi 30. Pour autant, il ajoute que tous les déchets ne sont pas triés, notamment ceux en provenance du centre de transfert d'Ensuès.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), acquiesce et en tire la conséquence de l'évidence de l'utilité de la 4^{ème} ligne.

Monsieur MOUTET (ADPGF), poursuit en demandant que la matière 1^{ère} serve aussi à la revalorisation. Il ajoute que pour Everé, elle ne sert que pour brûler.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que les OMr vont dans la filière organique et dans la filière énergétique. Il précise aussi que sont extraits les matériaux recyclables.

Monsieur MICHEL, SAN OUEST Provence, en sa qualité d' élu, s'adresse directement à Monsieur Le Sous Préfet et souhaite l'interpeller pour clarifier la situation.

Monsieur Le Sous Préfet répond que l'exploitant a l'obligation de présenter son bilan entrées/sorties. Ce point figure à l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), revient sur l'étonnement suscité par la remarque de Monsieur PEREZ-VIOTA concernant la particularité des déchets de Marseille et pose la question de savoir s'il n'y a pas eu d'expertise préalable de la part d'EveRé sur les déchets qu'ils seraient amenés à traiter. Reprenant la formule employée de « monstres », il s'étonne que de tels déchets soient reçus.

Madame VASSAL, élue MPM, demande à Monsieur Le Sous Préfet de bien vouloir faire poursuivre l'ordre du jour. Elle ajoute que les « monstres » de Marseille sont aussi ceux de toute la communauté urbaine.

Après une nouvelle intervention de Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), sur la qualité de l'air autour de l'incinérateur et des réponses qu'il se doit de donner à ses administrés, Monsieur Le Sous Préfet appelle à revenir à l'ordre du jour.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), intervient à son tour pour affirmer que l'on ne s'est pas écarté de l'ordre du jour. Il précise que c'est au moment de la construction de la 4^{ème} ligne que l'industriel a paru découvrir que les OM reçues ne correspondaient pas à celles attendues.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), poursuit sur les autorisations de 300 000 et 110 000 t d'EveRé. Il estime que, du fait que seules 55 000 t sont méthanisées, il y a une situation de mensonge permanent qui va de pair avec un sentiment de soupçon omniprésent.

Madame VASSAL, élue MPM, revient sur le Cahier des charges. Elle demande pourquoi les quantités de méthanisation et d'incinération ne sont pas respectées.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), renchérissant sur l'argumentation de Madame VASSAL, indique qu'il faut examiner le dossier de demande d'autorisation plutôt que le Cahier des charges.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), suppose que les détails du projet ayant dû être analysés de nombreuses fois, ce projet n'était pas conforme puisqu'une 4^{ème} ligne non prévue au départ s'est avérée utile au moment où par ailleurs, il y avait une demande d'augmentation de capacité.

Monsieur SANDON (DREAL), constate que, même dans l'hypothèse où le projet était mal conçu au départ, l'important était de le corriger et le plus rapidement possible.

Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), estime que l'Etat ne devrait pas être celui qui vérifie le bon fonctionnement d'un système qu'il a lui-même autorisé.

Monsieur SANDON (DREAL), convient que ce n'est pas le rôle de l'Etat de vérifier la conception d'une installation. Il explique que cela relève de la responsabilité de l'exploitant avec la communauté urbaine.

Monsieur Le Sous Préfet engage Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé) à poursuivre.

● **L'amélioration de la ligne de tri des mâchefers :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé) précise que cette amélioration consiste dans l'ajout :

- d'une extraction supplémentaire des métaux ferreux sur la fraction fine des mâchefers ;
- d'une extraction des métaux non ferreux (aluminium).

Les travaux ont été réalisés en avril et mai 2011.

La phase de réglages et de réajustements s'est déroulée aux mois de juin et juillet suivants.

Le tout est opérationnel depuis août 2011.

Sur l'année écoulée, **3 619 t de métaux ferreux** ont été extraits des mâchefers et envoyés en recyclage et **116 t de métaux non ferreux** (aluminium) ont été eux aussi extraits des mâchefers et envoyés en recyclage.

● **Les travaux de raccordement du 2^{ème} moteur biogaz :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), informe de la mise en place d'un 2nd groupe électrogène biogaz. Cette installation a démarré en juin 2011 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Il signale que ce nouvel équipement va permettre d'accroître la production d'électricité renouvelable à partir de biogaz.

● **Les travaux d'agrandissement des box :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), indique qu'il s'agit des box d'entreposage des refus inertes issus du tri secondaire des déchets. Ces travaux ont été réalisés au 3^{ème} trimestre 2011.

Le résultat obtenu est une plus grande facilité d'exploitation et une capacité d'entreposage supérieure induisant la réduction du trafic routier.

● **L'ajout d'une cuve propane :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), fait remarquer que cette cuve d'une capacité de 31 t, doit alimenter le système anti-panache de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Les travaux d'installation se sont échelonnés d'avril à août 2011 et la cuve est opérationnelle depuis septembre 2011.

Il signale aussi, en parallèle, qu'un dossier de déclaration pour ce stockage de propane a été élaboré et déposé en Préfecture en juin 2011 (récépissé de déclaration reçu le 4 juillet 2011).

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), souligne que le dossier a été déposé après installation.

Ce à quoi Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond que seul le remplissage doit être postérieur au dossier de déclaration, ce qui a bien été le cas.

- Incidents/Accidents :

● **25 octobre 2011 :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), signale un départ de feu dans un trommel du centre de tri primaire.

L'incident a débuté à 8h40.

A 8h45, les lignes de tri ont été arrêtées, les pompiers ont été appelés, le rideau d'eau a été mis en œuvre ainsi que les extincteurs et lances RIA.

9h marque la mise en place de RIA côté gare pour protéger les fosses.

A 9h05, les pompiers sont arrivés et à 10h, le feu était maîtrisé.

Une surveillance s'est maintenue tout le long de la matinée.

Un communiqué a été adressé à la CLIS.

La cause du feu peut être la présence d'un déchet non conforme.

Le trommel endommagé a été entièrement remplacé, le redémarrage de la 4^{ème} ligne s'est déroulé le 30 janvier 2012 ainsi que le retour à la pleine capacité du centre de tri.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), souhaite connaître le sort des déchets mouillés après le feu.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que les pompiers n'ont pas voulu que ces déchets restent dans la fosse. Conformément à leurs recommandations, ces déchets sont donc partis en centre de stockage.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), demande s'il y a eu déformation des pièces qui ont subi la chaleur.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), fait remarquer que l'acier est dans tous les cas, sujet à déformation.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), s'interroge sur le stockage important des refus du tri secondaire.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), signale que les box chargés de les recevoir ont été agrandis.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), précise qu'en l'occurrence, il s'agit d'une amélioration, d'une facilité d'exploitation.

Monsieur Le Sous Préfet invite Madame VASSAL, élue MPM, à intervenir sur le 2^{ème} point de l'ordre du jour. C'est Monsieur DARIES, Directeur du Traitement des Déchets qui se charge de la présentation pour le compte de MPM.

II PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE MPM DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET DE TRI SELECTIF :

- Les équipements :

Monsieur DARIES (DTD/MPM), signale que 2 dispositifs d'équipement coexistent : les apports volontaires (3 863 colonnes en place) et le porte à porte (81 933 bacs en place).

- Les résultats :

Monsieur DARIES (DTD/MPM), poursuit son exposé en précisant qu'environ 34 000 t ont été ainsi récoltées sur les 2 systèmes, au cours de l'année 2010.

- Le comparatif des performances sur 2011 pour les 11 premiers mois :

Monsieur DARIES (DTD/MPM), convient au vu du tableau présenté, que la progression est limitée en 2011 mais qu'elle a le mérite pour autant, d'exister.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), intervient pour demander à l'avenir, que les chiffres soient présentés avec une couleur de police noire afin d'être plus lisibles pour tous.

- Les projets réalisés en 2011 :

Monsieur DARIES (DTD/MPM), met en exergue :

- le déploiement de la collecte sélective sur Allauch, Septèmes et Gignac ;
- l'implantation d'un compostage individuel (1 000 composteurs), collectif en pied d'immeuble ainsi que sur les zones tests énoncées ci-après : Septèmes, Ensues La Redonne, Marignane, le 13^{ème} arrondissement de Marseille, la Cité Radieuse LE CORBUSIER dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille ;
- l'ajout d'une centaine de colonnes d'apports volontaires ;
- le développement d'une démarche projet habitat vertical destinée à améliorer les performances de tri dans ce type d'habitat qui est, souligne-t-il très fort sur Marseille ; cette démarche revêtant par conséquent une importance particulière.

- Les perspectives en 2012 :

Monsieur DARIES (DTD/MPM), annonce :

- sur Plan de Cuques la mise en place d'une collecte en porte à porte,
- sur Septèmes le passage de 300 à 500 bacs pour le porte à porte existant.

De façon plus générale, il s'agit de l'acquisition et de la mise à disposition sur le territoire MPM de 500 colonnes supplémentaires.

Il ajoute que cela suppose la mise en œuvre de 32 200 heures de prestations d'éco-ambassadeurs, avec pour objectif affiché la rencontre de 6 à 8% de la population de MPM, sa mobilisation sur le tri et à terme, la réduction de la production des déchets.

Plus précisément concernant le projet de réduction des déchets, il se propose de :

- poursuivre l'implantation des composteurs individuels et collectifs ;
- expérimenter une collecte de déchets textiles.

L'objectif affiché est d'atteindre en 5 ans une réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés (DMA), représentant par habitant le passage de 448,6 kg à 417,2 kg.

Monsieur DARIES (DTD/MPM), conclut son exposé sur le point 2 de l'ordre du jour, en informant l'assemblée d'un partenariat sur 5 ans avec l'ADEME en vue de la réduction des déchets à la source.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), remercie Monsieur DARIES pour sa présentation.

Elle remarque l'effort qui est effectivement fait mais elle souhaite encore davantage de PAV et de colonnes.

Elle termine en demandant la raison d'une augmentation de la capacité alors que les tonnages d'OM diminuent.

Monsieur DARIES (DTD/MPM), répond à cela que s'il est vrai que la diminution des déchets visés concerne le ratio par habitant, la population, à ce jour estimée d'un peu plus d'1 million d'habitants, fait l'objet d'une courbe démographique ascendante.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), souhaite savoir sur 1 tonne d'OM, combien part en collecte sélective.

Monsieur DARIES (DTD/MPM), rappelle les données figurant sur son tableau selon lesquelles en 2010, autour de 34 000 t sont allées en collecte sélective. Il précise que les chiffres annoncés de réduction de 7% des OM par habitant concernent également la collecte sélective.

Monsieur DEBOOM (UFC Que choisir), interpelle Monsieur DARIES sur la signification de la diminution des déchets à la source. Pour lui, cela s'entendait par la diminution des emballages.

Monsieur DARIES (DTD/MPM), l'informe que ce n'est pas le cas.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer) et Mme THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), souhaitent encore savoir sur les 417 kg par habitant envisagé dans les perspectives de MPM, quelle est la part d'OMr et quelle est la nécessité d'une augmentation de la capacité.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), veut connaître à partir de quelle capacité d'incinération, il y a un manque de rentabilité pour EveRé.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), réitère son questionnement. Il explique qu'à ce jour l'autorisation vaut pour 410 000 t et que le tonnage escompté dans 5 ans est de 417 000 t. Dans ces conditions, il ne comprend pas une demande d'augmentation de 60 000 t. Il ajoute que même en tenant compte de l'apport actuel de MPM qui est de 448 000 t, on est toujours en deçà des 470 000 t demandées.

M. PEREZ-VIOTA (EveRé), rappelle que la population de MPM même estimée aujourd'hui à 1 million d'habitants, est en courbe ascendante.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), renchérit en argumentant que même en admettant cette augmentation de population, elle ira de pair avec la politique de diminution des déchets entamée par MPM.

Madame VASSAL, élue MPM, intervient pour préciser que l'augmentation de la capacité du CTM est l'affaire de la Préfecture.

Elle poursuit en évoquant la prochaine arrivée à MPM de la ville de Cuges et conclut en affirmant que 30 000 t supplémentaires sont suffisantes pour traiter les OM de MPM.

Elle rappelle enfin, que les chiffres INSEE d'augmentation de la population valent aussi pour Marseille (augmentation de 5 à 10% chaque année).

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), souhaite apporter une précision quant au réajustement de la capacité. Il avance en effet, que dans le cas où les tonnages apportés par MPM sont supérieurs aux tonnages de référence du contrat ainsi qu'aux seuils de l'arrêté préfectoral (AP), EveRé a l'obligation contractuelle de réaliser une demande administrative pour réajuster les seuils de l'AP afin d'être en mesure de traiter la totalité des déchets.

Il rappelle qu'en plus des OMr, MPM amène des boues de STEP et pourrait apporter les refus de centre de tri et les FFOM-DAC.

Il poursuit en affirmant que, dans le cas où l'installation reçoit plus de 409 705 t de déchets de la part de MPM, il y a interdiction pour le délégataire de rechercher des déchets tiers.

Il conclut que l'autorisation demandée constitue une sécurité pour l'exploitant, en cas d'évolution des apports dans les années à venir.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), s'interroge quant au devenir de la demande relative aux DASRI. Il souhaite la confirmation, suite à l'intervention de Monsieur SALTEL-PONGY, qu'en dehors des OM de MPM, aucun autre déchet ne sera admis.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond que la majorité des DASRI sont traités hors du département mais qu'ils pourraient être traités sur le département par EveRé. Pour ce faire, précise-t-il, l'accord de MPM est indispensable.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), poursuit en affirmant que le permis de construire déposé pour accueillir les DASRI l'a été, avant d'avoir demandé l'autorisation de MPM.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), intervient pour préciser que le Président de MPM a déclaré ne pas être d'accord sur cette autorisation.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), interpelle MPM pour connaître sa position quant au traitement des DASRI.

Madame VASSAL, élue MPM, confirme le désaccord du Président de MPM pour la réception de ce type de déchets. Elle ajoute que pour la communauté urbaine, l'augmentation de capacité nécessaire est de 30 000 t.

Monsieur Le Sous Préfet intervient pour rappeler que l'industriel a déposé 2 dossiers et qu'ils sont en cours d'instruction.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), s'adresse au délégué. Il le somme, en admettant que l'industriel ne fera rien sans son accord comme il l'affirme, de se positionner sur la question.

Monsieur Le Sous Préfet rappelle que Monsieur le Préfet a interrogé le Président sur la possibilité d'intégrer les DASRI et qu'il n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Monsieur CASANOVA (Collectif Citoyen Santé Environnement), souhaite savoir si l'avis du Président est simplement consultatif.

Monsieur Le Sous Préfet répond que Monsieur Le Préfet s'informe et vérifie que l'avis donné est conforme au droit.

Madame VASSAL, élue MPM, indique qu'il existe une commission de délégation de service public qui étudie chaque année les DSP. Elle se propose de se rapprocher du Président de MPM afin qu'il engage ses services à définir clairement quelles sont les obligations de MPM dans le cadre de la présente DSP.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), affirme que le producteur est le seul responsable.

Madame VASSAL, élue MPM, promet qu'une étude juridique va être engagée, au terme de laquelle le Président se prononcera de manière définitive.

Monsieur MERTZ, Directeur Général Adjoint des Services Urbains de Proximité à MPM, intervient pour spécifier qu'il revient en amont au délégataire d'être clair dans le rapport qu'il doit rendre concernant le bilan matière. C'est à cette seule condition précise-t-il que le Président va pouvoir se positionner tout aussi clairement.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), demande dans quel délai est attendue la réponse du Président.

Monsieur SANDON (DREAL), entend un délai raisonnable.

Madame VASSAL, élue MPM, suggère que cette réponse soit rendue avant l'été.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), s'étonne que face au questionnement non résolu de MPM, EveRé se soit engagé aussi loin dans la procédure.

Monsieur MERTZ (DGA/MPM), informe que MPM est conscient d'être dans une période transitoire. Il précise que les déchets actuellement traités sur le site du Mentaure à La Ciotat, vont devoir être apportés sur le CTM et ce, d'ici la fin de l'année, le délégataire se devant d'accueillir à terme, tous les déchets de MPM.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), revient sur la demande d'augmentation de capacité du délégataire déposée en Préfecture, qui est de 60 000 t. Il s'interroge quant à l'existence d'une concertation préalable avec MPM.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), explicite qu'il s'est agi en l'espèce de répondre aux nécessités.

Madame VASSAL, élue MPM, poursuit en expliquant que cette demande de 60 000 t se justifie par la capacité technique définie dans le contrat de DSP. Elle ajoute que l'important désormais, c'est l'étude qui va être menée par MPM, qui devra définir les besoins de MPM.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), se souvient que lors de la dernière CLIS, il a été dit que MPM apportait 90 000 t de plus que prévus. A ce jour, ce quota n'étant pas encore atteint, il se questionne quant à la justesse de l'enquête publique diligentée par les services de l'Etat.

Monsieur SANDON (DREAL), rétorque à Monsieur RAIMONDI que les services de l'Etat, dans le cadre de la recevabilité des dossiers, s'en tiennent à la seule conformité à la loi des pièces produites.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), demande alors à quel moment les chiffres justes seront présentés.

Monsieur SANDON (DREAL), déclare qu'ils le seront, dès envoi par le délégataire du rapport sur son bilan matière. Il précise encore qu'une enquête publique n'est qu'un élément de l'instruction du dossier.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), intervient pour signifier que l'exploitant a une capacité de production qui lui permet une tolérance de panne. Il en déduit que la 4^{ème} ligne sera un moyen d'accéder facilement à une production supérieure.

Madame VASSAL, élue MPM, convient que la méthanisation est insuffisante et qu'il y a une véritable problématique sur la chaîne de tri. La 4^{ème} ligne va permettre d'améliorer à la fois, le tri et la méthanisation. Elle sera le moyen de répondre au plus près au contrat.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), émet cependant des réserves sur le lien entre l'augmentation de capacité et l'obligation pour MPM de diminuer sa production de déchets.

Madame VASSAL, élue MPM, certifie que MPM a pris des engagements là-dessus, notamment par le contrat de diminution des déchets à la source.

Monsieur MERTZ (DGA/MPM), rappelle une nouvelle fois, que les déchets qui vont actuellement sur le centre de stockage du Mentaure et qui représentent environ 30 000 t, devront être pris en charge par le délégataire, le contrat de DSP incluant le traitement de tous les déchets de MPM.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), et Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), se rejoignent pour demander, dans le cas d'une augmentation limitée à 30 000 t, quel va être le sort qui sera réservé aux DASRI.

Monsieur RAIMONDI s'appuie sur un article paru dans la presse selon lequel Monsieur CASELLI, Président de MPM, a déclaré être en désaccord avec le traitement des DASRI.

Monsieur SANDON (DREAL), explique que l'exploitant présente son dossier et que les services de l'Etat en débattent.

Monsieur Le Sous Préfet précise que les services de l'Etat agissent en amont, pour vérifier la complétude du dossier.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), regrette que l'exploitant et le délégant ne se soient pas concertés préalablement à la demande d'augmentation de la capacité.

Madame VASSAL, élue MPM, réitère sa proposition selon laquelle dès la réception du rapport sur le bilan matière d'EveRé, elle se chargera de contacter le Président de MPM pour définir clairement les besoins de la communauté.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), donne son sentiment de n'avoir avancé en rien au cours de cette réunion.

Monsieur Le Sous Préfet souligne que lors de la dernière CLIS, seuls les représentants techniques de MPM étaient présents et qu'il n'y avait pas eu de présentation de Plan sur la diminution des déchets. Il rappelle que la CLIS est compétente pour examiner et surveiller les établissements autorisés.

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), se plaint des odeurs qu'il a perçues sur le site. Il est rejoint en cela par Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), qui se plaint pour des odeurs perçues, dans sa ville cette fois, les 24 ou 25 janvier derniers.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), note ces signalements et va y répondre. Il précise que le traitement des fumées fonctionne et qu'il ne reçoit pas actuellement de signalement d'odeurs de la part des voisins industriels.

Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), maintient son affirmation et s'adresse à Monsieur Le Sous Préfet pour savoir ce qui s'est effectivement passé les 24 ou 25 janvier.

Monsieur Le Sous Préfet affirme qu'il revient à l'exploitant de faire une réponse.

Monsieur SANDON (DREAL), précise qu'il y a des délais pour signaler ce type de dysfonctionnement, qu'il faut téléphoner rapidement à AIRFOBEP.

Monsieur Le Sous Préfet informe que lors d'une prochaine CLIS, la participation d'un représentant d'AIRFOBEP sera demandée. Il engage à poursuivre sur le 3^{ème} point de l'ordre du jour.

III BILAN DES ENTREES SORTIES DES DECHETS 2011 :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), reprend le cours de la présentation de ce 3^{ème} point de l'ordre du jour.

● Il note que les tonnages d'apports mensuels d'OMr ont été stables (de 27 869 t pour le moins, à 33 929 t pour le plus).

● Concernant les entrées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), l'intervenant fait remarquer la valeur plus élevée en mars. Il explique que cela correspond au mois qui précède l'arrêt technique programmé d'avril et à la volonté dans cette perspective, de traiter davantage de déchets afin d'avoir un niveau bas des fosses avant l'arrêt. Il présente une diminution du tonnage en décembre consécutive à l'arrêt d'une ligne pendant environ une semaine pour respecter la limite administrative de 300 000 t par an.

Il ajoute que la production mensuelle d'électricité a suivi l'évolution des tonnages incinérés.

● Concernant l'Unité de Valorisation Organique (UVO), Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), signale qu'environ la moitié des entrants est retirée par le tri secondaire et l'autre moitié est envoyée dans les digesteurs. Il précise que la totalité de l'électricité produite par l'UVO est vendue ; quant à la chaleur produite, elle est utilisée pour le séchage du digestat et le réchauffage de la matière en entrée des méthaniseurs.

● Concernant l'évacuation des sous-produits et leur valorisation, Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), indique :

- pour les métaux ferreux, qu'ils vont en recyclage ;
- pour les plastiques, que des repreneurs ont été trouvés ;
- pour les mâchefers et le compost, que les tonnages valorisés sont en augmentation sensible cette année.

Monsieur MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), trouve faible le tonnage de valorisation des plastiques (88 t).

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que 88 t représentent ce qui est parti du site pour être recyclé. Il informe qu'il y a à peu près autant de tonnage qui est stocké et que l'objectif à atteindre est 2 000 t dans les années à venir.

● Concernant l'évacuation des sous-produits envoyés en centre de stockage, Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), spécifie que la valorisation des mâchefers et compost grandissant, ils vont être de moins en moins enfouis en centre de stockage.

● Concernant enfin le bilan matière, l'intervenant explique qu'à partir des **385 965 t d'OMr** accueillies pour l'année 2011 :

4 825 t représentent des pertes fosses qui correspondent à de l'évaporation,

133 914 t sont dirigées directement vers l'UVE,

235 672 t sont passées dans le centre de tri,

3 218 t sont sorties du tri primaire (métaux, plastiques, encombrants, pneus usagés) essentiellement dirigés vers le recyclage.

L'UVO récupère ainsi **85 901 t** dont il convient de soustraire **6 363 t** de pertes tubes et **6 076 t** de refus de tri secondaire.

Sortent enfin du tri secondaire pour être isolées dans les digesteurs, **40 849 t** de matière organique qui vont donner du biogaz et du compost.

L'UVE accueille **299 728 t** composées notamment de :

133 914 t arrivées directement dans l'UVE,

146 553 t issues du tri primaire,

32 613 t en provenance du tri secondaire,

8 825 t de boues.

Il faut préciser que **3 965 t** qui auraient pu entrer dans l'UVE ont été envoyées en décharge du fait de la limite administrative de l'UVE à 300 000 t/an et que **18 212 t** sont liées à la variation du stock en fosse entre le début et la fin de l'année 2011.

Les sorties de l'UVE ont été de **14 574 t** de REFIOM qui en tant que déchets industriels ont été dirigés vers le centre de stockage de Bellegarde et **71 935 t** de mâchefers qui sont ventilés entre centres de stockage, cimenterie et variation du stock.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), s'interroge sur la signification des pertes tubes.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond que comme pour les pertes fosses, il s'agit d'évaporation du fait de la fermentation.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), s'étonne de voir affiché 385 965 t d'OMr.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle qu'il faut ajouter les déchets du Mentaure qui ne viennent pas actuellement sur le CTM.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), estime qu'il serait judicieux d'indiquer la totalité des déchets qui devraient parvenir pour justifier la demande d'augmentation de capacité.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), précise que le bilan matière fait état des entrées sur le site, ce qui explique l'absence des tonnages relatifs au Mentaure, les refus des centres de tri, et les FFOM-DAC.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), s'interroge sur ce qu'il adviendrait si on ne demandait pas l'augmentation de capacité. Quelle sorte de problème se poserait : environnemental, rentabilisation ?

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répète que le recours à la décharge du Mentaure va cesser. Il s'agissait d'une phase transitoire qui va se terminer en 2012. Il y a pour EveRé, l'obligation contractuelle de traiter tous les déchets de MPM.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), souhaite connaître la démarche qui va être suivie pour respecter les 110 000 t de méthanisation du contrat.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que la 4^{ème} ligne va permettre de gagner de la méthanisation.

Monsieur Le Sous Préfet ajoute que cela dépendra aussi de ce que MPM apportera sur le site.

Messieurs GONELLA (Association Fare Sud) et MEUNIER (MCTB Golfe de Fos Environnement), souhaiteraient que soient présentées plus clairement la part méthanisée et celle incinérée et ne conserver dans l'UVO que les seules 40 849 t qui vont dans les digesteurs.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que 2011 a vu un certain nombre de perturbations dues aux travaux d'installation de la 4^{ème} ligne de tri primaire.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), reprend l'argumentation suivante :

Les 30 000 t en provenance du Mentaure vont alourdir la charge d'OMr, alors que l'autorisation porte sur les UVE et TFR (Tubes de Fermentation Rotatifs).

En triant la totalité des déchets, soit :

$$385\,965\text{ t} + 30\,000\text{ t} = 415\,965\text{ t}$$

la demande d'augmentation de capacité devient inutile. Une demande modifiée d'exploiter sur le tri primaire suffirait.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que 110 000 t en entrée des tubes, représentent 55 000 t en entrée des digesteurs.

Monsieur LECLERCQ (DREAL), explique que pour méthaniser, de bonnes conditions techniques vont de pair avec la qualité du produit amené.

Il en conclut que pour méthaniser mieux, il faut trier mieux.

Il s'interroge sur le rapport positif qui va s'établir entre l'apport de déchets nouveaux et l'augmentation de matière organique. Il ajoute qu'un tel rapport irait dans le sens du Grenelle de l'Environnement et des nouvelles collectes.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), rappelle que le 19 février 2009, il a été dit par MPM, qu'on diminuerait l'incinération au profit de la méthanisation.

Il poursuit en demandant le taux de rentabilité de chacune des 2 filières.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), déclare qu'il n'y a pas de comptage séparé par filières concernant le personnel, le matériel etc.

Monsieur Le Sous Préfet prend acte du fait qu'une part importante des déchets n'est pas triée et va directement vers l'incinérateur, cette part représente environ 1/3 des déchets réceptionnés. Il en conclut qu'il y a de gros efforts à faire de la part de l'exploitant.

Il termine en formulant le souhait de la CLIS qu'il n'y ait plus d'envoi direct en incinération.

Madame BELLIVIER (URS), revient en fin de réunion sur les propositions avancées par Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer) selon lesquelles si tout est trié, l'augmentation de capacité devient inutile.

En admettant :

- que la totalité des OMr de MPM arrivant sur le CTM soit triée, représentant environ 415 965 t,
- qu'environ 400 000 t passent par le tri primaire, le delta étant envoyé en décharge,
- en conservant le pourcentage actuel d'environ 36,45 % qui sont dirigés sur l'UVO, on obtient 145 800 t dans l'UVO. La capacité maximale étant limitée à 110 000 t, 35 800 t devront être dirigées vers l'UVE.

Dans ce contexte, 290 000 t vont dans l'UVE, auxquelles il faut ajouter les boues (environ 10 000 t), les refus issus de l'UVO (plus de 30 000 t).

Dans la situation où tout est trié, il est donc toujours nécessaire de réajuster la capacité de l'UVE.

Compte tenu de l'heure, il est plus de 18 heures, Monsieur Le Sous Préfet convient que l'on ne pourra pas évoquer la totalité des points de l'ordre du jour. Il propose de convoquer une nouvelle CLIS le plus vite possible en fonction de ses disponibilités.

Nonobstant, Monsieur RAMADE s'étant déplacé pour exposer l'étude qu'il a réalisée à la demande de l'exploitant sur le milieu marin, Monsieur Le Sous Préfet l'engage à proposer son exposé.

V SUIVI ENVIRONNEMENTAL :

Il s'agit pour Monsieur RAMADE de présenter le suivi du milieu marin, d'après une étude de 2010. Il précise que compte tenu du milieu, de l'impact du projet, le but de l'étude est d'établir, en conformité avec l'arrêté préfectoral, un état général du milieu, de faire état d'une évolution éventuelle.

Il indique que le suivi 2010 présente 4 campagnes saisonnières, porte sur 3 compartiments constitutifs du milieu et la chimie de 4 matrices qui sont : l'eau de mer, le sédiment, la chair de moules, la chair de poissons. Il ajoute que les analyses présentées ici, ont été effectuées par le Laboratoire de Rouen.

Concernant l'hydrochimie, Monsieur RAMADE explique que 9 stations sont concernées dans la zone du Golfe de Fos. Il spécifie que l'eau est la seule matrice dans laquelle il y a des valeurs normatives qui n'existent pas dans les autres matrices.

Il indique que lorsqu'une valeur est au-dessus des normes, on refait la plupart du temps l'analyse. Si le dysfonctionnement persiste, il est nécessaire d'assurer des suivis postérieurs confirmant ou pas, la présence de ce nouveau paramètre. Dans tous les cas, les valeurs mesurées ici, sont toujours en deçà des seuils autorisés.

Il note en l'occurrence :

- sur le carbone organique total (COT), aucune remarque particulière,
- sur le cadmium, la présence d'une valeur haute orpheline, en-deçà des seuils autorisés,
- sur les dioxines et furanes (PCDD/F), des valeurs inférieures aux seuils réglementaires,
- sur les dioxines like-polychlorobiphényles (DL-PCB), une valeur ponctuelle en valeur haute, mais toujours en-deçà des seuils autorisés.

Concernant la géochimie, Monsieur RAMADE explique que 12 stations sont concernées dans la même zone du Golfe de Fos.

Il note en l'occurrence :

- sur les sédiments de la fraction pélagique (vase), un pic de valeur haute, en deçà des valeurs autorisées,
- sur l'aluminium, le mercure, le nickel, aucune remarque particulière,
- sur le chrome, des valeurs hautes, en-deçà des seuils autorisés,
- sur les dioxines et furanes (PCDD/F) et les dioxines like-polychlorobiphényles (DL-PCB), aucune remarque particulière.

Concernant la chair de moules, Monsieur RAMADE explique qu'il s'agit d'espèces qui concentrent le plus d'éléments intéressants. Elles sont prises en qualité de bio-indicateurs. Il ajoute que 9 stations sont concernées dans la zone du Golfe de Fos.

Il note en l'occurrence :

- sur le mercure, aucune remarque particulière,
- sur le plomb, le chrome, le zinc, quelques pics de valeur haute, mais toujours en-deçà des seuils autorisés,
- sur le nickel, les dioxines et furanes (PCDD/F) et les dioxines like-polychlorobiphényles (DL-PCB), un pic de valeur haute.

Concernant la chair de poissons, Monsieur RAMADE explique que les 4 espèces choisies pour l'étude, sont le congre, le loup, la daurade et la sole.

Il note en l'occurrence :

- sur le cadmium, le plomb et le zinc, aucune remarque particulière,
 - sur le nickel, le chrome et le cuivre, quelques pics de valeur haute, mais toujours en-deçà des seuils autorisés,
 - sur le mercure, quelques pics de valeur haute, mais toujours en-deçà des seuils autorisés, pour le loup et le congre,
 - sur l'arsenic, des pics constatés sur le congre et la sole,
- Les valeurs sont exprimées en $\text{mg.kg}^{-1} \text{ sec}$.

- sur les dioxines et furanes (PCDD/F), des pics de valeur haute, toujours en-deçà des seuils autorisés, sur chacune des espèces.

- sur les dioxines like-polychlorobiphényles chlorés (DL-PCB), des pics de valeur haute, toujours en-deçà des seuils autorisés, pour le congre.

Les valeurs sont exprimées en $\text{pg.g}^{-1} \text{ sec}$ pour les PCDD/F et en $\text{ng.g}^{-1} \text{ sec}$ pour les DL-PCB.

